

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 6 janvier 2010 fixant le nombre d'emplois offerts à la mutation, au détachement et au recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences jusqu'au 31 décembre 2010**

NOR : ESRH0930924A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 janvier 2010, le recrutement de professeurs des universités est autorisé, pour pourvoir à des emplois jusqu'au 31 décembre 2010 et dans la limite de 1 410 emplois. Ces emplois sont, dans les mêmes conditions, offerts à la mutation et au détachement.

Le recrutement de maîtres de conférences est autorisé pour pourvoir à des emplois jusqu'au 31 décembre 2010 et dans la limite de 2 203 emplois. Ces emplois sont, dans les mêmes conditions, offerts à la mutation et au détachement.

Les emplois offerts en application des deux paragraphes ci-dessus sont soit vacants, soit susceptibles d'être vacants. Chaque emploi et ses caractéristiques sont publiés par les établissements où ces emplois sont à pourvoir sur un site internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche accessible à partir de l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, rubrique « Emploi dans l'enseignement supérieur », puis « GALAXIE ».